



## Editorial

*Je suis heureux de vous adresser aujourd'hui le deuxième numéro de la lettre Infos Pesticides, qui a pour ambition de mieux faire connaître le rôle et l'actualité des produits phytopharmaceutiques, souvent dénommés « pesticides ». L'Assemblée nationale s'apprête à discuter en deuxième lecture le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques. C'est l'occasion pour nous de faire le point sur l'utilité de ces produits, dont il est question notamment à l'article 37, paragraphe 4 du texte. Les produits phytopharmaceutiques sont en effet, on l'oublie parfois, indispensables dans notre pays, qui est la deuxième puissance agricole mondiale. Sans eux, les aliments que nous consommons quotidiennement ne seraient pas accessibles au même prix, et dans les quantités et qualités que nous connaissons aujourd'hui. Sachons donc reconnaître leur utilité (y compris en agriculture biologique où certains sont nécessaires) afin de les juger en connaissance de cause.*

Jean-Charles BOCQUET,  
Directeur Général  
de l'UIPP

## Les produits phytopharmaceutiques, essentiels à la production agricole

Les produits phytopharmaceutiques permettent de lutter contre les maladies, les insectes et les mauvaises herbes qui nuisent à la production et à la qualité des récoltes.



Ils contribuent à la production d'une alimentation variée et équilibrée, à un prix accessible à tous, d'abord en minimisant les pertes occasionnées par les agresseurs divers, ensuite en améliorant la qualité des récoltes.

Les préparations se partagent en trois grandes familles : les fongicides, les herbicides et les insecticides. Les fongicides sont destinés à lutter contre les champignons qui empêchent la plante de croître normalement ou altèrent sa qualité. Les herbicides détruisent les mauvaises herbes ; ces dernières se mêlent aux récoltes et détournent à leur profit la lumière et l'eau nécessaires au développement de la plante. Enfin, les insecticides luttent contre les insectes qui attaquent directement les plantes, les rendant impropres à la consommation, et qui sont parfois vecteurs de virus.

### Des insectes dangereux pour l'homme

*Durant l'été 2004, des millions de criquets pèlerins recouvrent près de quatre millions d'hectares de terres dans le Sahel.*

*Il y a urgence : en 1974, plus de 300 000 tonnes de céréales avaient été perdues à cause des criquets, soit la nourriture de 2 millions de personnes pendant un an.*

*De telles menaces sont fréquentes en Afrique. Les pesticides peuvent contribuer à la préservation des cultures. En 2004 heureusement, les moyens déployés pour faire face au péril ont limité les dégâts. Les zones les plus touchées ont cependant subi des pertes atteignant parfois les 50 %<sup>1</sup>.*

(1) Dossier de presse « Après la famine au Niger... Quelles actions de lutte et de recherche contre l'insécurité alimentaire au Sahel ? », Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Centre régional Agrhyment.

Directeur de la publication :  
Jean-Charles Bocquet

Contact : Claire Morin - UIPP  
2, rue Denfert Rochereau  
92660 Boulogne  
Billancourt Cedex  
Tél.: 01 41 31 52 00

[www.uipp.org](http://www.uipp.org)

### Campagne agricole 2005-2006 : un chiffre d'affaires en baisse de 5 %

*Selon les estimations du chiffre d'affaires fin septembre, la campagne agricole 2005-2006 se traduit pour les adhérents de l'UIPP par une baisse de 5 % du chiffre d'affaires en France, pour s'établir autour de 1,75 milliards d'euros. Cette baisse résulte de facteurs structurels (agriculture raisonnée, pressions réglementaires et économiques) mais aussi conjoncturels (conditions climatiques et faible parasitisme). Le tendance est particulièrement marquée pour les fongicides et les insecticides.*

## » L'évaluation des produits phytopharmaceutiques confiée à l'Afssa : quels changements pour l'industrie ?



La loi d'orientation agricole adoptée fin 2005 confie à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) l'évaluation des produits phytopharmaceutiques, des matières fertilisantes et des supports de culture. **C'est le décret d'application du 22 septembre 2006 qui a attribué à l'Agence l'évaluation des risques, des bénéfices, ainsi que la formulation de recommandations concernant l'emploi des produits.** Dorénavant, l'Afssa a donc la tâche de fournir une évaluation scientifique des risques pour la santé du travailleur, la sécurité du consommateur, et l'environnement d'une part ; des bénéfices agronomiques, environnementaux et parfois sanitaires d'autre part.

Les recommandations de l'Agence devront contribuer à la proposition de solutions techniques pour une agriculture durable, à des restrictions d'emploi pour les produits à risque et à l'amélioration des conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en général, comme prévu dans le Plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides. **L'expertise globale de l'Agence se verra renforcée, tout comme son poids au niveau international.**

### Ils l'ont dit

*« Il existe aujourd'hui des tests fiables et validés pour doser les pesticides dans les végétaux. Pour le moment, le taux de pesticides retrouvé dans les fruits et légumes est négligeable et ne peut remettre en cause les bienfaits d'une consommation quotidienne de l'ordre de 500 g pendant des dizaines d'années. »*

*Pr Anne-Marie Roussel,  
chercheur à l'université  
de Grenoble  
Le Quotidien du médecin,  
1<sup>er</sup> septembre 2006*

### Ils l'ont dit

*« Il est à l'heure actuelle à peu près impossible de maintenir des niveaux de production élevés en supprimant les pesticides. Si on arrivait à l'extrême de les interdire, il est évident que la production des biens alimentaires s'effondrerait et en conséquence, les prix atteindraient des niveaux extrêmement élevés et sans doute insupportables. Donc, il est clair qu'au stade où nous sommes, nous en avons absolument besoin... »*

*Pierre Stengel,  
directeur scientifique  
à l'INRA  
RFI, Le monde change,  
28 juin 2006*

## » L'Union européenne révisé la législation sur les produits phytopharmaceutiques

En juillet dernier, la Commission européenne a décidé de rénover le cadre réglementaire concernant les pesticides, la législation en vigueur datant de 1991. La proposition de règlement qu'elle a présentée comprend **des critères d'autorisation plus clairs et des procédures allégées, des règles simplifiées en matière de protection des données et une réduction des essais sur les animaux vertébrés.** Le texte doit aussi renforcer le marché intérieur en permettant la reconnaissance mutuelle des autorisations de produits phytopharmaceutiques entre les Etats membres appartenant à la même zone. Pourtant, l'UIPP regrette certaines mesures, notamment **la disparition du principe des autorisations provisoires** tant qu'une substance n'est pas inscrite.

La Commission envisage par ailleurs d'éliminer toute protection des données dans le cas de nouvelles informations requises par les autorités. Il est à déplorer l'existence dans le

processus de mise sur le marché des critères de danger et non de risque comme c'est le cas aujourd'hui, et l'introduction du principe de substitution pour certaines substances. Ces éléments risquent de compliquer et de retarder le

La Commission a également fait une **proposition de stratégie pour une utilisation plus sûre des pesticides.** Ce texte intègre des plans d'action nationaux, des actions de formation à l'intention des utilisateurs professionnels et des distribu-

**> La disponibilité des nouveaux produits risque d'être retardée d'au moins trois ans.**

processus de mise sur le marché, et donc de nuire à l'investissement en agriculture. En pratique, **la disponibilité des nouveaux produits pour les agriculteurs risque d'être retardée d'au moins trois ans, et un grand nombre de substances pourrait disparaître du marché.** Une situation susceptible de générer impasses agronomiques et affaiblissement de la compétitivité de l'agriculture européenne, dans un contexte déjà délicat.

teurs, la certification et le contrôle du matériel d'application des pesticides, la protection du milieu aquatique et la restriction voire l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans des zones spécifiques. **Le projet rejoint les nombreuses initiatives menées par l'UIPP dans le domaine des bonnes pratiques :** École des bonnes pratiques, programme des Bassins Versants... qui visent à restaurer la qualité de l'eau par la mise en œuvre des bonnes pratiques.